

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25
présents : 20
votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 17 novembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 10 novembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTE, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, Mme SALHI, Mme MARTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BARGACH a donné procuration à M. VANIGLIA
Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à M. RECAPET
M. CARDOSO a donné procuration à M. LORRIOT
M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. MAILLARD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : M. Christophe LORRIOT

Délibération n°12-17112022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Maylis BATS expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, ses articles L313-1, L332-8 et suivants ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, mis à jour le 22 septembre 2022 par délibération n°07-22092022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes correspondant aux besoins de la Commune et de disposer d'un tableau des effectifs de la Commune à jour ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer 1 poste d'adjoint d'animation territorial Titulaire à temps complet ;
- **DÉCIDE** de créer 1 poste d'adjoint administratif Titulaire ou Stagiaire à temps complet ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs mis à jour par voie de conséquence et annexé à la présente à compter du 17 novembre 2022 ;

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son Adjointe déléguée aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.


Extrait certifié conforme au registre des délibérations


A Marcheprime, le 17 novembre 2022.

La secrétaire de séance,



Christophe LORRIOT

Le Maire,

Manuel MARTINEZ



Publication sur le site internet de la commune le *24/11/2022*

TABLEAU DES EMPLOIS

Filière	Catégorie	Poste permanent agent Titulaire ou Stagiaire	Poste permanent agent Titulaire ou Stagiaire	Poste permanent agent Contractuel	TOTAL	POURVU	DISPONIBLE
		au 15/09/2022	au 17 /11/ 2022	au 17/11/2022			
Adjoint administratif	C	0	1	1	1	1	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2		2	1	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3		3	2	1,00
Rédacteur	B	2	2	2	4	4	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	-	2	2	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2	-	2	2	0,00
Attaché	A	2	2	-	2	1	1,00
Attaché Principal	A	1	1	-	1	0,00	1,00
DGS	A	1	1	-	1	1	0,00
ADMINISTRATIVE		15	16	3	18	14	5,00
Adjoint technique	C	7	7	8	15	11	3,00
Adjoint technique TNC 20H			0	1	1	1	1,00
Adjoint technique TNC29H	C	1	1	1	2	2	0,00
Adjoint technique TNC 4.85	C		0	2	2	2	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10	10		10	10	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2		2	2	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	2	2		2	2	0,00
TECHNIQUE		22	22	12	34	30	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	4	4		4	4	0,00
Agent social	C	1	1		1	1	0,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2		2	2	0,00
Educateur de Jeunes Enfants TNC	A	2	2		1	1	0,00
SOCIALE		9	9		8	8	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	1	2	1	1,00
Puéricultrice	A	1	1		1	1	0,00
MEDICO-SOCIALE		2	2	1	3	2	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1		1	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0	0		-	0,00	0,00
Assistant territorial de conservation du patrimoine	B	1	1		1	1	0,00
PATRIMOINE		2	2		2	2	0,00
Adjoint d'animation	C	13	14	4	18	17	1,00
Adjoint d'animation TNC 32H	C	1	1		1	1	0,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	4		4	4	0,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1		1	1	0,00
Animateur	B	1	1		1	1	0,00
Animateur principal 1ère classe	B	1	1		1	1	0,00
ANIMATION		21	22	4	26	25	1,00
Brigadier Chef Principal de PM	C	1	1		1	1	0,00
Chef de Police Municipale de 2ème classe	B	1	1		1	1	0,00
POLICE MUNICIPALE		2	2		2	2	0,00
TOTAL		73	104	20	93	83	11,00

Annexe à la délibération
n° 12-17/11/2022